

A titre informatif voici quelques organismes qui peuvent aider les personnes handicapées dans le financement de leurs vacances.

---

### ■ **MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Vous pouvez solliciter une aide financière auprès de la MDPH, que vous soyez ou non déjà bénéficiaire de la Prestation de Compensation Handicap (PCH), pour les charges exceptionnelles liées au handicap pendant votre séjour.

[www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)

### ■ **ANCV : Agence Nationale pour les Chèques Vacances**

Concerne les voyages en France ou en Europe. Sinon on peut quand même les contacter pour se renseigner sur une bourse qu'ils peuvent attribuer selon certaines conditions.

[.www.ancv.com](http://www.ancv.com)

### ■ **CCAS : Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS est un établissement public mettant en œuvre la politique d'action sociale de la commune. Il peut accorder des aides pour le départ en vacances. Cela dépend de chaque commune. Faire une demande d'aide financière par courrier au CCAS de la commune de votre domicile.

### ■ **CE : Comité d'Entreprise**

Le comité d'entreprise (CE) est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés mais il peut être mis en place dans les entreprises dont l'effectif est inférieur. Il peut prévoir des aides pour les départs en vacances pour les salariés et leur famille. Renseignez-vous auprès de votre CE ou de celui de vos parents, en contactant le représentant au sein de l'entreprise.

### ■ **Mutuelles**

Certaines mutuelles prévoient des aides pour rembourser les suppléments liés au handicap pour l'accès aux loisirs et aux vacances. Ces aides peuvent avoir différents noms comme « forfait participation à la vie sociale » ou « aide sociale ». Contactez votre mutuelle pour savoir si votre contrat d'assurance vous permet de bénéficier d'une aide pour les vacances.

Action Sociale des caisses de retraite complémentaire

Le service d'action sociale de votre caisse de retraite ou celle de vos parents est là pour vous écouter, conseiller et orienter dans les démarches auprès des différents organismes ou partenaires des caisses de retraite. L'action sociale s'adresse principalement aux retraités mais aussi aux salariés, aux chômeurs, aux personnes handicapées en cas de besoin d'aide pour eux ou l'un de leurs proches.

Ce service peut aider ponctuellement au travers d'une attribution financière :

[www.retraite-repartition.fr](http://www.retraite-repartition.fr)

### ■ **Les centres sociaux et socioculturels**

Les centres sociaux et socioculturels sont des équipements polyvalents ouverts à tous les habitants, où chacun peut y trouver des activités et des services dans les domaines les plus variés : culture, insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc. Les centres sociaux peuvent prévoir des aides pour les départs en vacances des

habitants à certaines conditions. Contactez le centre social le plus proche de chez vous.

Une grande partie des centres sociaux sont référencés sur le site internet :

[www.centres-sociaux.fr](http://www.centres-sociaux.fr)

### **Associations**

Différentes associations peuvent apporter une aide à l'élaboration du projet de vacances et/ou à son financement. Contactez les associations pour connaître les conditions d'aide au regard de votre situation.

Quelques associations (liste non exhaustive) :

[www.atd-quartmonde.fr](http://www.atd-quartmonde.fr)

[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

[www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)

[www.secourspopulaire.fr](http://www.secourspopulaire.fr)

### **La CAF**

Les aides de la CAF sont accordées sous conditions n'oubliez pas de joindre au dossier d'inscription le document justifiant de l'aide qui peut vous être accordée, il peut s'agir d'un document à compléter par l'organisme

CPAM votre CPAM dispose de services sociaux qui peuvent être sollicités

[www.vacaf.fr](http://www.vacaf.fr)

### **Les collectivités territoriales**

Conseil départemental ou conseil régional, centres communaux d'action social(CCAS)

Ils accordent des aides financières sous condition de ressource

[www.unccas.org](http://www.unccas.org)